



Fiche de Données de sécurité

selon le règlement n° 1907/2006/CE

■ BASF Group

Date/révisée: 14.12.2010 Page 1/5
Version: 4
Dénomination commerciale: Wolmanit® CX-10-2

1 Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

Dénomination commerciale: **Wolmanit® CX-10-2**

Utilisation: Produit de protection du bois

Fabricant/fournisseur: Dr. Wolman GmbH, Postfach 1160, 76545 Sinzheim, Deutschland
Tel. +49 7221 800-0, Fax +49 7221 800-210
e-mail: product-safety-wolman@wolman.de

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: Département sécurité produit Tel. +49 7221 800-0 +49 7221 / 800 -234

2 Identification des dangers

Effet principal



C - Corrosif



N - Dangereux pour l'environnement

Dangers essentiels pour l'homme et pour l'environnement:

R 22 Nocif en cas d'ingestion
R 34 Provoque des brûlures
R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

3 Composition/informations sur les composants

Nature chimique: Produit de protection du bois à base de composés du cuivre et du bore

Contient

Numéro CAS	Dénomination	%	Classification	Phrases-R
312600-89-8	Bis-(N-Cyclohexyldiazoniumdioxo)-cuivre	2,0	Xn, N	22 - 41 - 50/53
12069-69-1	Carbonate de cuivre	16,8	Xn, N	20/22 - 50/53
10043-35-3	Acide borique	4,9	T	60 - 61
141-43-5	2-Aminoéthanol	25-45	C	20/21/22 - 34

4 Premiers secours

Mesures générales: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé
après inhalation: Repos, air frais
après contact avec la peau: Laver immédiatement à grande eau
après contact avec les yeux: Laver immédiatement et abondamment (15 minutes) avec de l'eau et consulter un spécialiste
après ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau - Consulter un médecin

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés: Eau, mousse, poudre, extincteur à poudre

Moyens d'extinction à ne pas utiliser: —

Équipement de protection spécial: Aucune mesure particulière

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles:	Veillez à une ventilation suffisante
Précautions pour la protection de l'environnement:	Eviter toute pénétration dans les canalisations et dans de sol
Méthodes de nettoyage:	Ramasser avec un matériau absorbant (sable ou sciure)

7 Manipulation et stockage**Manipulation:**

Respecter les précautions habituelles liées à la manipulation des produits chimiques. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.

Stockage:

Conserver le produit dans les emballages d'origine. Conserver hors de portée des enfants. Ne pas mettre en contact avec les acides ou les substances pouvant former des acides. Veillez à une ventilation suffisante du lieu de travail et de stockage.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Mesures d'ordre technique: (voir paragraphe 7)****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

2-aminoéthanol : VME 8 mg/m³ ; 3 ppm (VLEP-INRS)

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire: Protection respiratoire en d'aération insuffisante

Protection des mains: Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité à protection intégrale (EN 166)

Vêtements de protection: Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (DIN-EN 465)

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les précautions habituelles liées à la manipulation des produits chimiques

9 Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	liquide
Couleur:	bleu
Odeur:	très légère, caractéristique
Température de solidification :	environ 0 °C
Point/intervalle d'ébullition:	> 100 °C
Point d'éclair:	non applicable
Température d'auto-inflammation :	> 400 °C
Risque d'explosion :	aucun propriété explosive
Densité:	1,27 g/cm ³ environ à 20 °C
pH	9,7 environ à 20 g/l H ₂ O à 20 °C
Solubilité dans l'eau ;	miscible à l'eau en toutes proportions

Date/révisée: 14.12.2010

Version: 4

Page 3/5

Dénomination commerciale: Wolmanit® CX-10-2

10 Stabilité et réactivité

Conditions à éviter: Décomposition thermique > 250 °C

Matières à éviter: —

Produits de décomposition dangereux: Aucune décomposition en conditions normales d'utilisation

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

DL₅₀ orale, rat: 500 mg/kg environ

DL₅₀ dermale, rat: > 2000 mg/kg

Irritation cutanée (lapin): corrosif

Irritation oculaire (lapin): corrosif

Autres informations:

Les fabricants d'acide borique / de borates signalent que des études animales, portant sur l'ingestion de fortes doses par plusieurs espèces, indiquent que l'acide borique / les borates affectent la reproduction et le développement. Une étude sur l'exposition professionnelle de l'homme à des poussières d'acide borique / de borates n'a démontré aucun effet défavorable sur la reproduction.

12 Informations écologiques

Ecotoxicité

- Toxicité vis-à-vis des poissons: LC₅₀ (96 h): < 1 mg/l
- Invertébrés aquatiques (Daphnia magna): LC₅₀ (48 h): < 1 mg/l
- Plantes aquatiques: EC₅₀ (72 h): < 1 mg/l
- Microorganismes (boue activée): EC₅₀ (17 h): environ 50 mg/l

Données sur l'élimination:

Les composés du cuivre peuvent en grande partie être éliminés de l'eau. Dans l'environnement, le bore est transformé en borate naturel.

Mesures générale:

Respecter les directives relatives à la protection de la nappe phréatique, des eaux de surface, du sol et de l'environnement en général (air et sol). Ne pas déverser dans les eaux sans traitement préalable.

13 Considérations relatives à l'élimination

Substance ou préparation: Les déchets et restes doivent être mis en décharge agréée ou incinérés conformément à la législation en vigueur.

Recommandations:

Emballages contaminés: Les emballages doivent être soigneusement vidés et rincés. Ils peuvent être recyclés ou rendus au fabricant.

Recommandations:

14 Informations relatives au transport ***Voies terrestres ADR/RID et GGVS/GGVE (international/national):**

Classe: 8
Numéro-UN: 1760
Nom de la matière: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (ALKYLAMINE, CARBONATE DE CUIVRE)
Emballage: II

Voies maritimes IMDG/GGVSee:

Classe: 8
Numéro-UN: 1760
Désignation technique: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (ALKYLAMINE, COPPER CARBONATE)
Emballage: II
Polluant marin: yes
Numéro EMS: F-A, S-B
Numéro MFAG: 760

Voies aériennes ICAO-TI et IATA-DGR:

Classe: 8
Numéro-UN: 1760
Désignation technique: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (ALKYLAMINE, COPPER CARBONATE)
Emballage: II

15 Informations relatives à la réglementation**Réglementation communautaire:**

C – Corrosif
 N – Dangereux pour l'environnement

R 22 Nocif en cas d'ingestion
 R 34 Provoque des brûlures
 R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

S 2 Conserver hors de portée des enfants
 S 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux
 S 20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
 S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
 S 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau
 S 45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Dispositions nationales: _____

Date/révisée: 14.12.2010

Page 5/5

Version: 4

Dénomination commerciale: Wolmanit® CX-10-2

16 Autres informations

Texte intégral des phrases-R citées au chapitre 3:

- R 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
- R 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion
- R 22 Nocif en cas d'ingestion
- R 34 Provoque des brûlures
- R 41 Risque de lésions oculaires graves
- R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R 60 Peut altérer la fertilité
- R 61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.